

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Relaxe-d-EDF-dans-l-affaire,5867>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Relaxe d'EDF dans l'affaire Golfech : le Réseau "Sortir du nucléaire" fait appel**

29 mars 2012

Relaxe d'EDF dans l'affaire Golfech : le Réseau "Sortir du nucléaire" fait appel

Jeudi 29 mars, le tribunal de police de Castelsarrasin a relaxé EDF dans l'affaire du déversement d'effluents radioactifs qui avait eu lieu en janvier 2010, au centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Golfech. Le Réseau "Sortir du nucléaire", partie civile à l'audience, a décidé de faire appel.

Située entre Agen et Toulouse, la centrale nucléaire de Golfech est implantée en bordure de la Garonne, à environ 40 km à l'ouest de Montauban. Elle est constituée de deux réacteurs à eau sous pression et est exploitée par Électricité de France (EDF).

En janvier 2010, 450 litres d'effluents radioactifs provenant de la centrale, selon une auto-estimation d'EDF, ont été accidentellement déversés dans le milieu naturel à la suite d'une succession d'incidents techniques. Cet écoulement avait révélé, plus tard, la présence de tritium dans la nappe phréatique située sous la centrale. Malgré l'absence d'analyses pratiquées en ce sens, il est possible d'affirmer, au regard de ce qui est produit au sein d'un réacteur, qu'il y avait très certainement d'autres radioéléments présents.

Face à cette atteinte grave à l'environnement et aux risques pouvant peser sur la santé des riverains et des travailleurs, le Réseau "Sortir du nucléaire", FNE Midi-Pyrénées et les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, soutenus par de nombreuses associations locales, ont déposé plainte en novembre 2010. Le Parquet n'ayant pas engagé de poursuites, EDF a été citée directement devant les juridictions pénales.

L'audience en première instance s'est tenue le jeudi 26 janvier 2012, au tribunal de police de Castelsarrasin. Le Parquet a retenu deux infractions et a requis une amende de 1 000 euros pour chacune d'entre elles. L'affaire a été mise en délibéré et le verdict a été rendu le 29 mars 2012. Le tribunal de police a décidé de relaxer EDF.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" conteste cette décision qui va à l'encontre des réquisitions du Parquet. Il a donc décidé de faire appel.

Pour en savoir plus : <https://www.sortirdunucleaire.org/Golfech-EDF-S-A-hors-la-loi>